

## COMMUNIQUÉ

---

### Diffusion immédiate

#### COVID-19 : Trois ordres professionnels en santé demandent à leurs membres de limiter l'utilisation des ordonnances papier

Montréal, le 20 mars 2020 – Dans un souci de prévenir la propagation du coronavirus au sein de la population québécoise, le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) ainsi que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) émettent un [avis conjoint](#) dans lequel ils recommandent à leurs membres respectifs de limiter, dans la mesure du possible, l'utilisation d'ordonnances papier. Les trois ordres professionnels préconisent désormais que les ordonnances soient transmises par l'un des modes suivants :

- Transmission verbale, du médecin ou de l'infirmière au pharmacien;
- Transmission par télécopieur, y compris directement via les dossiers médicaux électroniques (DME);
- Transmission par voie électronique en utilisant le Dossier Santé Québec (DSQ).

Le CMQ, l'OPQ et l'OIIQ soulignent que cette nouvelle mesure, en plus de diminuer la présence d'un vecteur de transmission dans la communauté (l'ordonnance papier étant transmise de main en main), permettra aux patients de diminuer le temps passé à l'extérieur de leurs domiciles. En effet, les pharmaciens pourront analyser les ordonnances à la lumière du dossier du patient et préparer ses médicaments avant que celui-ci ne se présente en pharmacie.

« Dans ce contexte exceptionnel, tous les professionnels de la santé doivent modifier leur manière de travailler pour freiner la transmission du coronavirus. Si nous voulons contrôler cette pandémie, nous devons faire preuve d'agilité dans nos actions », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

« Tous les moyens sont bons pour limiter la propagation du coronavirus. Les ordonnances papier sont des vecteurs de transmission. Nous désirons protéger nos professionnels et leurs équipes, dans une période où ils sont plus sollicités que jamais. La collaboration entre les ordres est exceptionnelle dans le contexte de la présente crise », a déclaré Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

« En ces temps de pandémie de la COVID-19, pour assurer notre mission de protection du public et rassurer la population, la collaboration entre professionnels de la santé est des plus importante. Nous devons ajuster certaines de nos façons de faire pour réduire les risques de propagation et mettre de l'avant les meilleures pratiques. La collaboration de tous est essentielle; il en va de notre santé collective », a affirmé Luc Mathieu, président de l'OIIQ.

#### À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

#### À propos de l'Ordre des pharmaciens du Québec

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 9000 pharmaciens. Plus de 6700 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans près de 1900 pharmacies privées et plus de 1600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Plus de 800 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

#### À propos de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

L'OIIQ est le plus grand ordre professionnel dans le domaine de la santé au Québec. Il est régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et par le *Code des professions*. L'OIIQ est également guidé par ses valeurs de gouvernance que sont la confiance, la bienveillance, le respect et l'équité. Il compte quelque 76 000 membres et quelque 16 000 étudiants immatriculés. Sa mission est d'assurer la protection du public par et avec les infirmières et infirmiers, tout en veillant à l'amélioration de la santé des Québécois. L'OIIQ a également pour mandat d'assurer la compétence et l'intégrité des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que de contribuer à la promotion d'une pratique infirmière de qualité.

-30-

Renseignements :

Leslie Labranche, relationniste de presse, Collège des médecins du Québec  
[media@cmq.org](mailto:media@cmq.org) | Ligne médias : 514 933-4179

Julie Villeneuve, directrice des communications, Ordre des pharmaciens du Québec  
[jvilleneuve@opq.org](mailto:jvilleneuve@opq.org) | Bureau : 514 284-9588, poste 310 | Cell. : 514 808-5556

Colette Ouellet, directrice, Bureau du président, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
[colette.ouellet@oiiq.org](mailto:colette.ouellet@oiiq.org) | Cell. : 514 604-2298